

Spots

## L'Education nationale au service de l'Eglise?

«L'Université du Luxembourg comprendra bientôt une faculté des sciences politiques dont les programmes seront élaborés par une commission composée de représentants des partis qui siègent à la Chambre des députés, en vertu d'une convention qui sera signée sous peu.

Il va de soi que les idées du parti chrétien-social, qui ont marqué la société et l'Etat luxembourgeois depuis un siècle, occuperont une place prépondérante dans le programme d'enseignement de la nouvelle faculté.

L'Université engagera prioritairement des enseignants membres du CSV qui signeront au préalable une déclaration de neutralité idéologique. Le gouvernement espère ainsi contribuer à garantir un enseignement des sciences politiques tenant compte du contexte particulier du Grand-Duché.»

Un scénario inimaginable, n'est-ce pas? Et pourtant c'est exactement ce qui se passera, mutatis mutandis, dans nos éco-

les et dans nos lycées, si le gouvernement applique les dispositions de la récente convention entre l'Etat et les cultes en matière d'«éducation aux valeurs».

Cet enseignement étant défini au chapitre «Eglise catholique» de ladite convention (ce qui démontre que les autres confessions n'y servent que d'écran de fumée), c'est bien l'Eglise catholique qui marquera de son empreinte le contenu du nouveau cours.

Sous le couvert de la garantie de l'emploi des enseignants du cours de religion actuel, la convention offre à l'Eglise catholique l'engagement prioritaire de ses représentants pour assurer le futur enseignement des «valeurs».

Il n'y a que les naïfs qui croiront que dans ces circonstances, l'objectivité d'un enseignement du fait religieux (dont on ne niera pas l'utilité), et a fortiori de l'éthique soit possible.

Afin de donner une caution scientifique à ce projet, le gouvernement a engagé

un expert suisse qui préconise dans ses publications le développement d'une attitude positive des élèves par rapport aux religions, ce qui doit se traduire par un sentiment d'«empathie» et d'«équité» envers ces religions.

Depuis quand la connaissance scientifique vise-t-elle à promouvoir l'empathie pour son objet?

Le programme d'enseignement que notre expert a déjà mis en œuvre dans son canton de Zurich fait explicitement l'impasse sur l'étude du phénomène religieux proprement dit, n'aborde aucune option spirituelle ou intellectuelle alternative (telles que l'agnosticisme ou l'athéisme) et pratique une forme de sacralisation des textes fondamentaux des religions traitées, sous couvert d'un apprentissage herméneutique aventureux qui nous rejette trois siècles avant Spinoza. L'archevêque a cédé sur le mariage pour tous et sur la libéralisation de l'in-

terruption volontaire de grossesse – des réformes sociétales qui ne mettent pas en cause l'influence de l'Eglise dans la société luxembourgeoise.

En échange de quoi, il a obtenu un moyen imparable d'agir sur les esprits de nos enfants et de nos jeunes.

En feignant de jouer le jeu d'une objectivité et d'une neutralité invraisemblables de la part d'une Eglise, prosélyte par essence, il a enfilé le gouvernement comme on enfilerait un gant.

Reste à espérer que dans les prochains temps, la Cour constitutionnelle retoquera une convention incompatible avec les articles 1<sup>er</sup>, 2, 7, 18, 19, 23 et 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et contraire aux articles 10bis, 11 et 20 de la Constitution actuelle de notre pays.

CLAUDE WEBER  
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

